

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12
Pouvoirs : 2

Pour 12
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
20/06/2021
Date d'affichage :
02/08/2021

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un,
Le vingt-six juillet,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE et Stéphanie NOZ,
Messieurs Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ, Bernard PRAIZELIN et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS (pouvoir à G. VILLIBORD)
François POCCARD-MARION (pouvoir à JP. GIACHINO)
Thierry ARSAC

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/07/083: Création des postes scolaires – Année scolaire 2021 – 2022

Comme la saison précédente, il est proposé de créer des postes pour assurer le service scolaire comme suit :

Pour les ATSEM :

- Un poste d'ATSEM en maternelle (ménage maternelle, encadrement au repas et présence en classe)

Temps de travail : 38 heures hebdomadaires (en période scolaire) réparties sur la durée du contrat soit un poste à 29.93/35^{ème}

Contrat à durée déterminée : du 01/09/2021 au 31/08/2022

- Un poste d'ATSEM en CP (garderie périscolaire, encadrement au repas et présence en classe)

Temps de travail : 36 heures hebdomadaires (en période scolaire) réparties sur la durée du contrat soit un poste à 28.63/35^{ème}

Contrat à durée déterminée : du 02/09/2021 au 05/07/2022

Un poste circuit bus scolaire et renfort garderie Le Chat Botté:

Grade : Adjoint technique territorial

Temps de travail : 8 heures hebdomadaires (en période scolaire) et 30 heures hebdomadaires pour les temps de renforts garderie en période de vacances scolaires soit un poste à 16.50/35^{ème}

Contrat à durée déterminée : du 02/09/2021 au 05/07/2022

Le Maire sollicite le Conseil Municipal aux fins de l'autoriser à ouvrir ces postes pour le service scolaire.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **DECIDE** de créer les postes dans les conditions précitées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux recrutements et à signer les contrats correspondants ;
- **ASSURE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD